

88

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : Mme MOTEL

47812

35 - Coopération et solidarité internationales

Appui à la citoyenneté européenne - Soutien au Mouvement européen 35

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023 ;

Exposé :

Dans le cadre de sa politique de promotion de la citoyenneté européenne, le Département soutient les associations qui se mobilisent pour sensibiliser et informer les citoyens sur l'Europe.

Le Mouvement européen 35 représente la section locale du Mouvement européen France, lui-même affilié au réseau européen. Cette association s'exprime essentiellement à travers des prises de position adressées aux décideurs politiques, l'organisation de conférences et de débats tout au long de l'année, ouverts aux adhérents et au grand public.

A partir de sujets tirés de l'actualité européenne, des intervenants présentent l'état des lieux, cernent les problématiques et en tirent les perspectives qui font ensuite l'objet d'un débat. Les thématiques retenues par l'association concernent la place et la souveraineté de l'Europe dans un monde multipolaire en pleine mutation (coopération franco-allemande, politique de défense, guerre en Ukraine, identité européenne, questions énergétiques, etc.).

L'association communique également à travers un site internet, les réseaux sociaux et une newsletter. Le Mouvement européen agit donc en qualité de porte-parole de la société civile dans le cadre de la construction européenne.

Afin de soutenir les activités de l'association, il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2023.

Décide :

- d'attribuer une subvention pour un montant total de 1 500 € au profit de l'association Mouvement européen 35 afin de soutenir ses activités de promotion de la citoyenneté européenne en Ille-et-Vilaine.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231228

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation